



Coalition des garderies privées
non subventionnées du Québec

CCE – 012M
C.P. – P.L. 23
Instruction
publique

Commentaires sur le projet de loi 23

Des garderies pour les riches et la maternelle pour les pauvres ?

La Coalition des garderies privées non subventionnées du Québec apprécie l'opportunité qui lui est offerte de s'exprimer sur le Projet de loi n°23 : *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique concernant certains services éducatifs aux élèves âgés de moins de cinq ans*. Notre Coalition a analysé ce projet en s'appuyant sur la vaste expérience de ses membres, développée au cours des vingt dernières années en travaillant avec les enfants, notamment ceux de 4 ans.

Pour lancer notre réflexion et bien résumer l'objectif de cette nouvelle mesure, nous avons retenu un passage d'un article du journal *Le Devoir*, du 14 mars 2013 :

« Cette intervention « précoce » auprès des enfants défavorisés leur permettra de « partir du bon pied », a fait valoir la ministre Malavoy en conférence de presse.

De l'avis de la ministre, plus l'enfant est pris en charge tôt, moins il risque de décrocher au cours de son cheminement scolaire. »

Nous adhérons à cette thèse. C'est d'ailleurs le rôle que jouent nos services de garde auprès des enfants qui fréquentent nos installations. Ce sont des services qui répondent aux plus hauts standards, des services qui respectent la réglementation en vigueur, notamment en ce qui a trait à l'obligation d'offrir un programme éducatif à l'enfance. Présentement, les enfants de 4 ans représentent environ 25% de notre clientèle.

Il est donc évident que les services de garde québécois – CPE, privés subventionnés et non subventionnés – offrent déjà l'encadrement souhaité aux enfants de 4 ans. La vraie question est maintenant de savoir comment nous pourrions rejoindre les enfants de 4 ans qui ne fréquentent pas le réseau des services de garde québécois ?

Comment rejoindre les familles qui n'utilisent pas les services de garde ?

Peu importe les raisons qui motivent ces familles, nous n'appuyons pas la création de classes maternelles pour les enfants de 4 ans, provenant de milieux défavorisés. Tout



Coalition des garderies privées non subventionnées du Québec

d'abord parce que cela correspondrait à faire une forme de profilage, c'est-à-dire qu'un enfant provenant d'un milieu pauvre irait à la maternelle, alors que celui provenant d'un milieu plus favorisé fréquenterait un service de garde. Les exemples sont nombreux pour supporter la thèse qu'il est préférable d'encourager la mixité plutôt qu'une concentration d'individus partageant les mêmes difficultés.

Les besoins d'un enfant de 4 ans diffèrent considérablement de ceux d'un enfant de 5 ans. Des éléments comme la stabilité, les besoins éducatifs et affectifs, le niveau de pensée et l'anxiété, nécessitent une plus grande attention, et en cette matière, les services de garde sont en bien meilleure position. Seulement, au niveau de la qualité de l'accompagnement, les services de garde sont tenus de respecter un ratio de 1 éducatrice pour 10 enfants de 4 ans en installation alors que les classes de maternelle 4 ans appliqueront un ratio de 1 professeur préscolaire pour 18 enfants de 4 ans.

Au-delà des besoins des enfants, si nous regardons la proposition sur une base strictement administrative, on constate qu'il existe déjà une grande disparité entre les services offerts par les écoles des différentes commissions scolaires. Nous observons aussi que plusieurs écoles, notamment en milieu défavorisé, souffrent déjà d'un manque criant d'effectifs spécialisés pour répondre à la demande des élèves. Est-il réaliste d'ajouter de nouvelles classes dans ces écoles ? Ne serait-il pas préférable d'investir dans le développement des services actuels ?

Plutôt que de développer de nouvelles places dans les écoles, d'engager de nouveaux enseignants et d'élaborer de nouveaux programmes, nous croyons qu'il serait plus judicieux d'utiliser encore davantage le réseau des garderies du Québec.

Rappelons les principes qui guident nos membres :

- Chaque enfant est unique
- L'enfant est le premier agent de son développement
- Le développement de l'enfant est un processus global et intégré
- L'enfant apprend par le jeu.
- La collaboration entre le personnel éducateur ou les responsables et les parents est essentielle au développement harmonieux de l'enfant.



Coalition des garderies privées
non subventionnées du Québec

La véritable problématique

La véritable problématique tient au fait que les familles à faible revenu recourent moins que les autres à des services de garde et que les enfants issus de familles « aisées » sont plus susceptibles d'être inscrits en garderie que les enfants issus d'un autre niveau social.

Plusieurs raisons peuvent expliquer cette réalité, et une recherche approfondie devrait être menée pour en identifier toutes les composantes. Par exemple, est-ce qu'une meilleure communication des bienfaits des services de garde sur le développement des enfants pourrait encourager des familles à y avoir recours ?

Malgré tout, nous savons déjà qu'une des explications est liée au manque de disponibilité dans le réseau des places en garderie à contribution réduite. Par exemple, à Montréal, le nombre de places dans les services de garde régis est en général proportionnellement moins élevé dans les quartiers défavorisés que dans les secteurs mieux nantis.¹

Nous observons aussi que la garde en milieu familial est en déclin au Québec, en particulier pour les enfants de 4 ans. C'est certainement une piste à approfondir et des mesures incitatives, comme une bonification de l'aide gouvernementale, pourraient encourager les parents en milieux défavorisés à envoyer davantage leurs enfants dans les services de gardes reconnus. Ces services ont l'avantage d'offrir déjà des infrastructures conformes et de répondre à un ensemble de normes liées à la qualité des lieux, le personnel et l'organisation. Ces services offrent déjà un programme éducatif dûment approuvé et régulièrement soumis à des inspections.

Enfin, l'expérience a démontré que la fréquentation d'un service de garde éducatif avant l'entrée à l'école peut avoir une influence positive sur le développement des enfants, en particulier ceux de milieux défavorisés. N'est-ce pas l'objectif du projet de loi ?

¹ Avis du Conseil supérieur de l'éducation, déposé en 2012, Mieux accueillir et éduquer les enfants d'âge préscolaire, une triple question d'accès, de qualité et de continuité des services, page 20.



Coalition des garderies privées non subventionnées du Québec

Conclusion

Nous reconnaissons tous que le Québec a su développer un réseau de garderies de qualité, appliquant des normes élevées et offrant des services éducatifs adaptés. Le développement de ce réseau, qui a débuté en 1997, est presque complété. D'ailleurs, plusieurs régions bénéficient déjà d'un nombre de places en garderie, égal ou supérieur au nombre d'enfants. Toutefois, cette réalité est très récente et on ne pourra en évaluer toutes les retombées positives que lorsque toutes les familles auront accès à des places subventionnées.

Maintenant, que ce soit en permettant la construction de nouvelles garderies dans des secteurs déjà en surplus de places ou en retirant des milliers d'enfants de 4 ans du réseau pour les amener vers la maternelle, il faut éviter de fragiliser le réseau de garderie que nous avons bâti.

D'un point de vue logistique, la création de la maternelle pour 8000 enfants de 4 ans aura un double impact. Plusieurs écoles ne disposent pas des infrastructures pour les accueillir et les garderies qui devaient les accueillir souffriront de leur départ. La migration des enfants de 4 ans de milieux défavorisés vers la maternelle présente des coûts élevés, pour les enfants et pour la société. Pour la première année seulement, ces coûts sont estimés à 8,5 millions \$ et de nombreux aménagements seront nécessaires pour assurer la conformité des lieux.

Si nous partageons l'objectif, nous ne partageons pas les moyens retenus. Il serait préférable, avant d'envisager ces nouveaux bouleversements, de s'assurer de compléter le développement du réseau de garderies et d'offrir à chaque famille, en particulier celles des milieux plus défavorisés, un accès à des places subventionnées. Pour cela, nous tenons à vous rappeler notre proposition qui est de :

Mettre sur pied, dans les plus brefs délais, un Comité spécial formé d'experts qui devra évaluer, région par région, les endroits où de nouvelles places devraient être créées versus les secteurs où il serait plus avantageux de convertir des places déjà existantes en places à contribution réduite. Rappelons qu'une telle démarche n'a rien d'unique puisqu'elle s'inspire d'une mécanique utilisée en 1997 pour convertir des garderies privées en garderies à contribution réduite.



Coalition des garderies privées non subventionnées du Québec

Si l'objectif est de s'assurer que les enfants provenant de milieux défavorisés bénéficient des mêmes outils de développement et des mêmes stimuli que les autres, il serait préférable de s'assurer qu'ils intègrent le réseau des services de garde. De plus, il faut éviter de retirer les enfants qui fréquentent déjà des services de garde pour les intégrer à ces nouvelles classes de maternelle.

Pour toutes ces raisons, nous croyons qu'il n'est pas souhaitable que le gouvernement aille de l'avant avec son projet de maternelles pour les enfants de 4 ans. Nous préférons poursuivre le développement du réseau des garderies pour assurer un accès à toutes les familles. D'ailleurs, les garderies privées non subventionnées ont, dès aujourd'hui, la capacité, tant en terme d'infrastructures que de services éducatifs, d'accueillir de nouveaux enfants de 4 ans. Nos garderies ne font pas de distinction entre les différentes classes sociales et offrent déjà aux familles en milieu défavorisé des programmes éducatifs de qualité, adaptés aux enfants de 4 ans.

Les québécois sont fiers de leurs services de garde et nous devons d'abord nous assurer d'y inclure toutes les familles avant d'envisager d'en exclure certaines. Alors qu'à l'origine la création du réseau québécois de services de garde visait à offrir à toutes les familles un service de qualité, uniforme et accessible à tous, nous risquons de nous retrouver avec des garderies pour les riches et la maternelle pour les pauvres.

Marie-Claude Collin

Présidente – Coalition des garderies privées non subventionnées du Québec